



**VILLE DE PLEUVEN**  
**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**ARRONDISSEMENT DE QUIMPER**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 029-212901615-20260511-DCM2026\_4\_8-DE

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, CARIOU Philippe, FRANCHETEAU Laurent, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, MARTIN Corinne, POTTIER Alexandre, SINIC Aurélie, YVEN Axel

**POUVOIRS** : ont donné pouvoir LE ROUX Thibaut à Alexandre GUIRINEC, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia à MALEJACQ Lucile, SIMON Mikaël à FRANCHETEAU Laurent

**EXCUSES** : Mme GOURVES Muriel, Mr BONIZEC Bruno

**Secrétaire de séance** : Mr Patrick GUILLOU

-----  
NOMBRE DE CONSEILLERS : 23  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23  
PRESENTS A LA SEANCE : 17  
DATE DE LA CONVOCATION : 05 MAI 2026  
DATE D'AFFICHAGE : 05 MAI 2026  
-----

**DCM N°2026-4-8**

**Objet : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

**SERVICES TECHNIQUES**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs des services techniques durant l'année 2026 selon la charge de travail notamment en espaces verts,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Considérant que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**  
**A l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

➤ **Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2026 aux services techniques (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article L.332-23-2° du code précité.**

**A ce titre, sont créés :**

- ♦ **au maximum 2 emplois dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C ;**
- ♦ **selon les besoins du service les fonctions d'adjoint technique pourront être exercées à temps complet ou non complet.**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 029-212901615-20260511-DCM2026\_4\_8-DE

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question,**
- **Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

Le secrétaire de séance  
Patrick GUILLOU



Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,  
Le Maire, David DEL NERO

